

Résidence
de la
Dée Coaterne



E.H.P.A.D des ANDAINES

Accompagnement pour le bien-être et l'autonomie
en Pays d'Andaine

Le Parcours d'Accueil des Résidents
RÉSIDENCE
L'ORÉE DES BOIS
LA CHAPELLE D'ANDAINES



LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue au sein du territoire des Andaines

Madame, Monsieur,

Le Directeur, l'ensemble du personnel et les résidents vous souhaitent la bienvenue.

Ce livret d'accueil va vous faciliter la découverte des résidences L'Orée des Bois à La Chapelle d'Andaine et de la Vée à Couterne, condition première à une bonne adaptation.

Soulagé des soucis matériels et domestiques, assuré de votre sécurité, vous vivrez ici paisiblement. L'ensemble du personnel mettra à votre disposition toute son expérience et sa disponibilité, mais aussi son sens de l'accueil et de l'écoute.

La reconnaissance de vos droits et libertés, mais aussi l'acceptation de vos devoirs qu'implique la vie en collectivité, vous garantiront au sein de la résidence, bien-être et sérénité.

Le Directeur.

Historique de la Résidence L'Orée des Bois à La Chapelle d'Andaine

De ses origines à nos jours.

L'établissement a été fondé en 1876 suite à deux legs (Familles Jarry et Prud'homme). Ces derniers ont permis la construction d'un pavillon en pierre.

Début de l'année 1990, un autre bâtiment a été édifié permettant d'accueillir soixante résidents. De plus, des travaux de construction réalisés au cours des années 2004 et 2005 ont permis la construction d'un bâtiment neuf de 40 chambres individuelles.

Dans le prolongement de la dernière restructuration, l'établissement a été inauguré en Septembre 2007 et porte maintenant le nom de « Résidence L'Orée des Bois ».

Chaque secteur porte un nom évocateur de la forêt d'Andaine toute proche.

Avant



Après



Historique de la Résidence de la Vée à Couterne

De ses origines à nos jours.

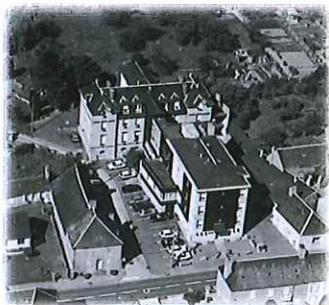
L'hospice de Couterne a été fondé par legs de Mademoiselle FORGER : testament du **06 juillet 1881**.

De **1930 à 1984** et de **1985 à 2002**, l'établissement ne cesse de faire des travaux d'aménagement.

En **2007**, lancement des travaux de restructuration architecturale avec construction neuve sur 2 phases. Transfert des résidents dans la nouvelle structure en **septembre 2009** à l'issue de la première phase de travaux.

L'inauguration de la structure a eu lieu le **27 novembre 2010**.

Avant



Après





Présentation des Résidences



La Résidence L'Orée des Bois

L'E.H.P.A.D des Andaines - Résidence L'Orée des Bois à la Chapelle d'Andaine est un établissement public autonome, relevant de la loi n°2002-2 du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Notre mission est d'accueillir les personnes âgées (sur dérogation pour les moins de 60 ans) et de leur garantir un espace de vie adapté.

L'établissement est autorisé pour une capacité de 116 lits et places dont :

- 12 lits pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées,
- 6 places d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées,
- 14 places d'accueil au sein du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (P.A.S.A).

L'architecture est spécialement adaptée aux besoins des résidents : luminosité, espace, confort et cadre verdoyant.

Les chambres sont toutes individuelles avec cabinet de toilette, douche et W.C dont 4 d'entre elles sont communicantes afin d'accueillir des couples.

L'établissement est également habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Les résidents, en fonction de leur degré de dépendance, peuvent bénéficier de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A).





Présentation des Résidences



Plan de la Résidence l'O'rée des Bois

La résidence se situe sur un site unique et est composé de 4 bâtiments (A, B, C et D) entièrement rénovés.

Chaque bâtiment dispose d'un ascenseur pour accéder aux différents étages et également de toutes les installations lui permettant de remplir sa mission d'accueil et de prise en charge des personnes âgées dépendantes :

Infirmierie, salles à manger, salons de détente, salle d'animation « La Clairière », salle de bains avec équipement adapté, salon de coiffure, chapelle.

L'établissement compte plusieurs unités de vie :

- l'unité 1, « Les Chanterelles » située au rez-de-chaussée se compose de 12 chambres pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés ;
- l'unité 2, « Biche, Chevreuil et Daguet » située au 1^{er} étage se compose de 33 chambres ;
- l'unité 3, « Bruyère, Chèvrefeuille et Digitale » située au 2^{ème} étage se compose de 33 chambres ;
- l'unité 4, « Bouleau, Chêne et Douglas » située au 3^{ème} étage se compose de 33 chambres.



Présentation des Résidences



Plan de la Résidence l'Orée des Bois

LEGENDE

Rez-de-chaussée :

14 lits en Unité Alzheimer (Bât. C)

1 - Administration

2 - Salle d'animation

3 - Unité Alzheimer

Sous-sol :

4 - Funérarium

1^{er} étage :

33 lits d'hébergement

(Bât. B ; C et D)

5 - Infirmerie

6 - Pharmacie

7 - La Chapelle

8 - Cuisine

9 - Blanchisserie

10 - Entretien

11- Local DASRI

2^{ème} étage :

33 lits d'hébergement

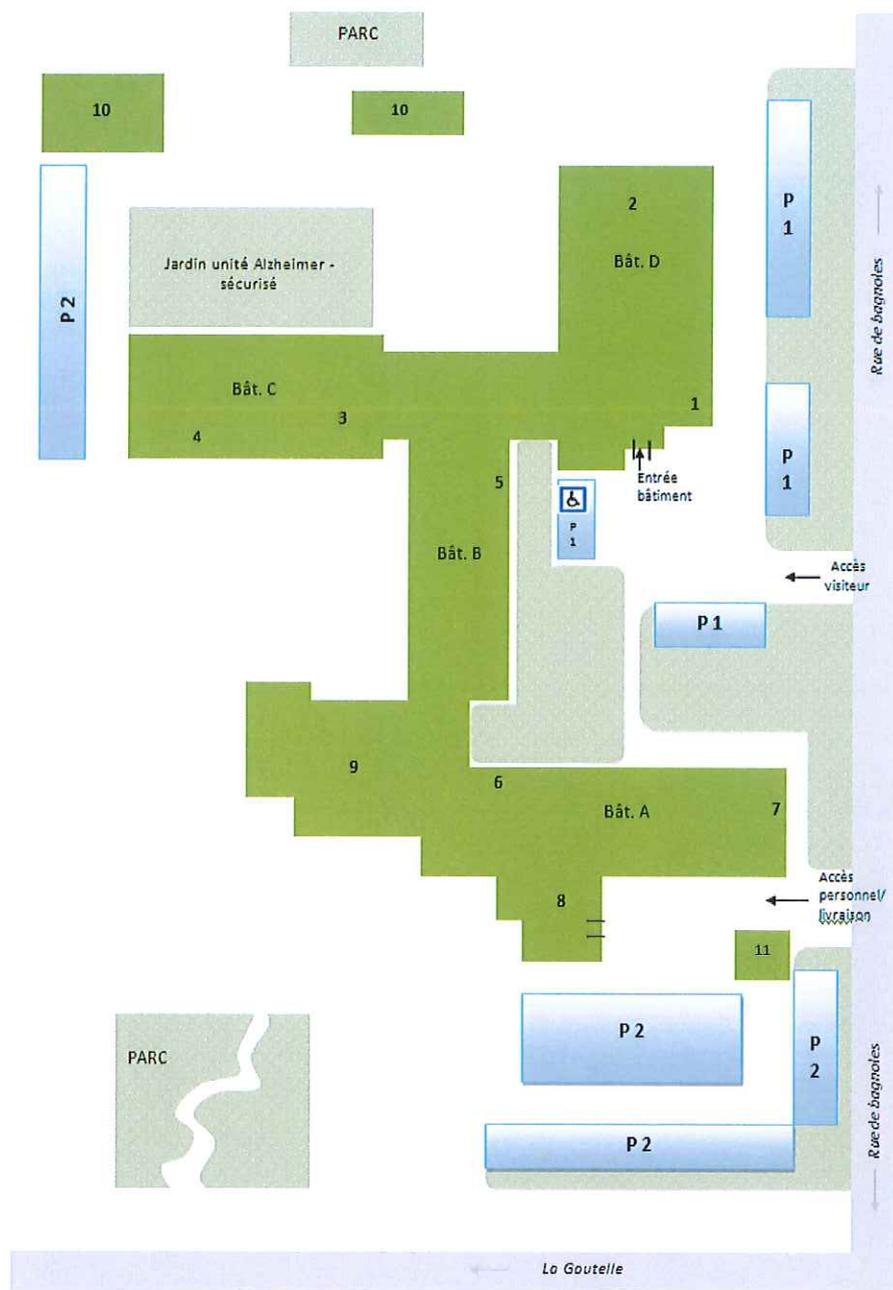
(Bât. B ; C et D)

3^{ème} étage :

33 lits d'hébergement

(Bât. B ; C et D)

P1 - Parking visiteurs





Présentation des Résidences



La Résidence de la Vée

L'E.H.P.A.D des Andaines - Résidence de la Vée à Couterne est un établissement public autonome, relevant de la loi n°2002-2 du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Notre mission est d'accueillir les personnes âgées (sur dérogation pour les moins de 60 ans) et de leur garantir un espace de vie adapté.

L'établissement est autorisé pour une capacité de 69 lits et places dont :

- 3 lits d'hébergement temporaire,
- 14 lits pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

L'architecture est spécialement adaptée aux besoins des résidents : luminosité, espace, confort et cadre verdoyant.

Les chambres sont toutes individuelles avec cabinet de toilette, douche et W.C.

L'établissement est également habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Les résidents, en fonction de leur degré de dépendance, peuvent bénéficier de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)





Présentation des Résidences



Plan de la Résidence de la Vée

La résidence se situe sur un site unique et est composé d'un bâtiment entièrement rénové.

Le bâtiment dispose d'un ascenseur pour accéder aux différents étages et également de toutes les installations lui permettant de remplir sa mission d'accueil de prise en charge des personnes âgées dépendantes : Infirmerie, salles à manger, salons de détente, salle d'animation « Au fil de l'eau », salle de bains avec équipement adapté, salon de coiffure, chapelle.

L'établissement compte plusieurs unités :

- L'unité 1, « Les cascades » située au rez-de-chaussée se compose de 35 chambres dont 14 chambres en unité Alzheimer « Les sources »,
- L'unité 2, « Les moulins » située au 1^{er} étage se compose de 35 chambres.



Présentation des Résidences



Plan de la Résidence de la Vée

LEGENDE

Rez-de-jardin :

- 1 - Administration
- 2 - Salle d'animation
- 3 - Cuisine
- 4 - Entretien
- 5 - Patio

Rez-de-chaussée :

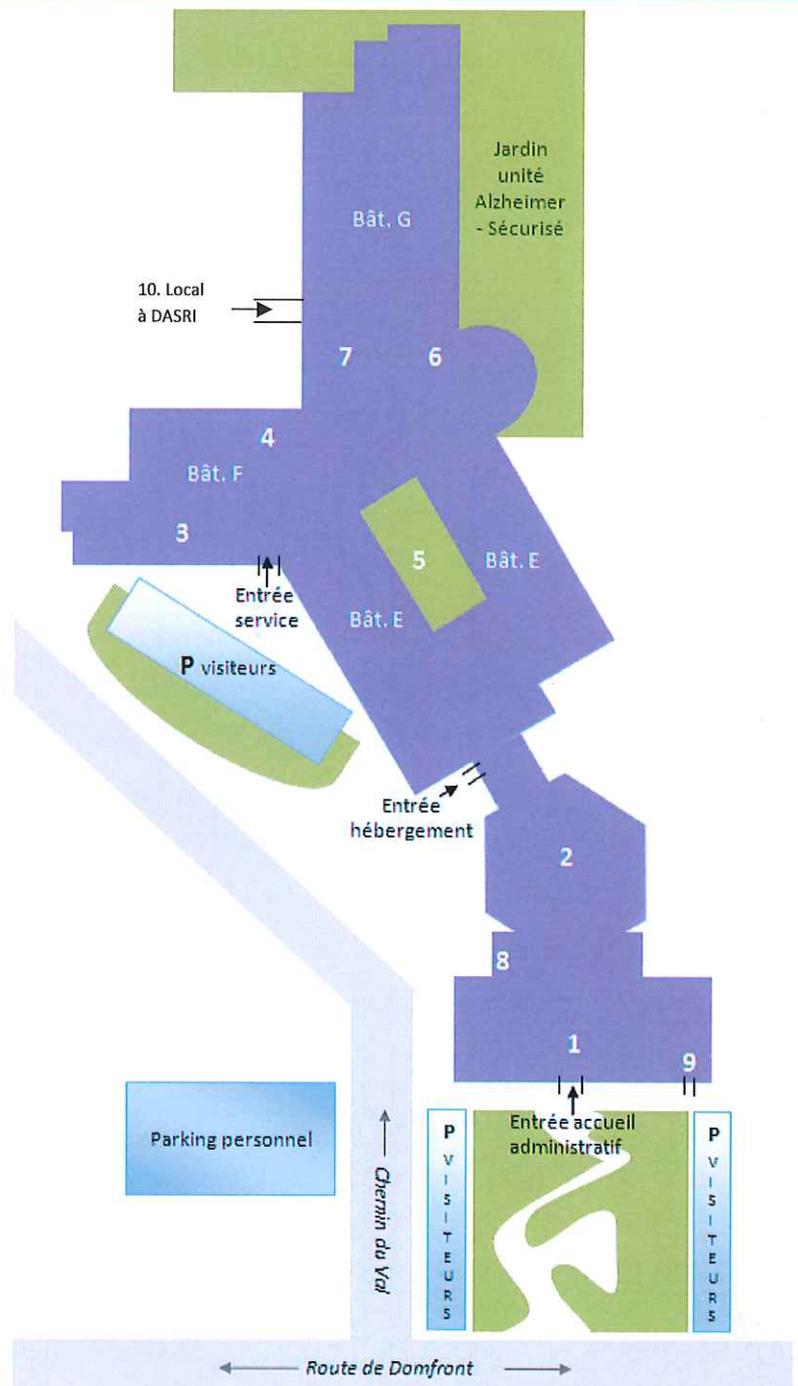
- 35 lits d'hébergement (Bâtiments E ; F et G)
- 6 - Unité Alzheimer
- 7 - Infirmierie

1^{er} étage :

- 35 lits d'hébergement (Bâtiments E ; F et G)

Sous-sol :

- 8 - Funérarium
- 9 - La Chapelle
- 10. Local D.A.S.R.I





Ressources et compétences



Les ressources et compétences des Résidences veillent à assurer la qualité des soins et les conditions d'hébergement.

Des soins médicaux et médico-techniques...

Sous le contrôle du médecin coordonnateur

Réalisés par des Infirmières Diplômées d'Etat en collaboration avec les Aides-Soignant(e)s, les Aides Médico-Psychologiques Diplômées d'Etat et les Assistantes en Soins Gériatriques.

Des médecins libéraux, un médecin coordonnateur et une pharmacienne participent activement à ce travail pluridisciplinaire auprès du résident.

Personnels soignants



... adaptés aux besoins de la personne âgée.

Une unité Alzheimer : l'équipe composée d'Aides-Soignant(e)s, d'Aides Médico-Psychologiques et d'Assistantes en Soins Gériatriques réalise des soins et des activités thérapeutiques auprès des personnes désorientées selon leur projet individualisé.

Un espace bien-être (balnéothérapie, aromathérapie, luminothérapie et musique) : un agent accueille sur rendez-vous les personnes âgées pour un temps relationnel et relaxant.

Une équipe médico-technique, composée d'une ergothérapeute, d'un kinésithérapeute, d'une psychomotricienne et d'une neuropsychologue assiste les soignants et propose un accompagnement personnalisé.



Ressources et compétences

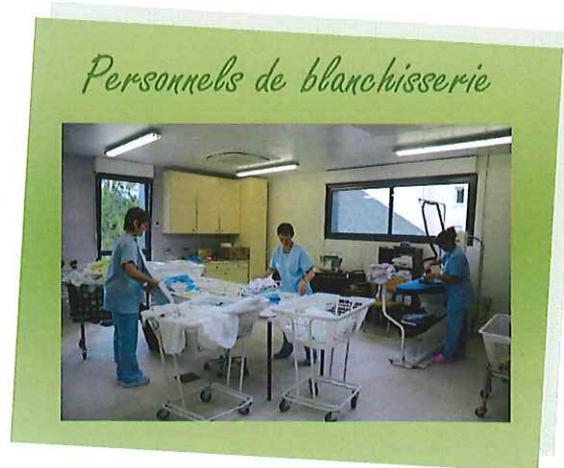


Un hébergement de qualité dans le respect de la personne accueillie.

L'ensemble des professionnels veille au bien-être du résident dans un souci permanent du respect de ses choix et de son intimité tout en garantissant le maintien de son autonomie.

Les équipes de jour et de nuit composées d'Aides-Soignant(e)s et d'Agents des Services Hospitaliers dispensent les soins d'hygiène et de confort, aident aux actes de la vie quotidienne, réalisent l'entretien journalier des chambres et œuvrent à la sécurité des résidents.

L'équipe Cuisine et Hôtellerie assure la sélection des fournisseurs, la constitution des menus avec la diététicienne, la préparation des repas et le service en salle à manger.



Partenariats et Bénévolats

L'E.H.P.A.D des Andaines travaille en collaboration avec des partenaires et des bénévoles :

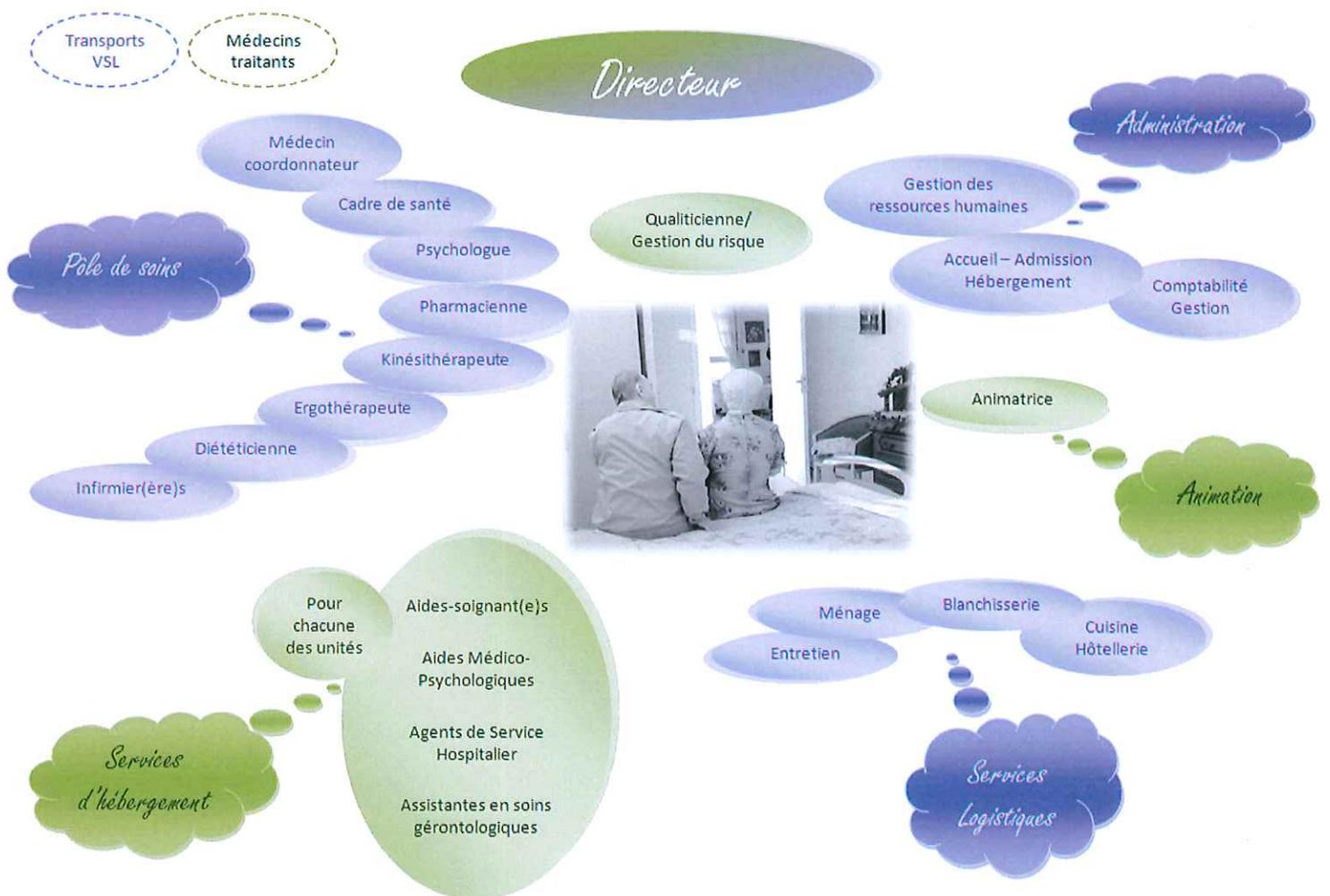
- Le Comité de Loisirs et d'Accompagnement des Personnes Agées (CLAPA) intervient dans le cadre des animations proposées aux Résidents,
- L'Aumônerie intervient dans le cadre de la pratique religieuse.



Ressources et compétences



Organigramme



Pour assurer l'ensemble des tâches nécessaires à vos soins et à votre bien-être :

- ✓ La Résidence l'Orée des Bois emploie **83 agents** équivalent temps plein.
- ✓ La Résidence de la Vée emploie **48 agents** équivalent temps plein.



Votre séjour



Le contrat de séjour ainsi que le règlement de fonctionnement que vous signez lors de votre admission précisent vos conditions de séjour au sein des 2 résidences.

Tous les équipements collectifs sont à votre disposition et vous pouvez, bien entendu, personnaliser votre logement en y apportant des objets personnels (dans le respect des règles de sécurité et d'accessibilité handicapés).

Les animaux domestiques ne sont autorisés au sein des 2 résidences qu'en laisse et pour la sécurité des résidents, ceux-ci ne doivent pas être en liberté dans les couloirs. Par ailleurs, l'établissement a fait le choix d'adopter des chats (1 sur le site de La Chapelle d'Andaine et 1 sur le site de Couterne) et de faire participer à la vie de l'établissement un intervenant extérieur avec des chiens au rythme d'une fois par mois pour le bien être des résidents qui ont tout loisir de s'occuper de ces animaux lors des ateliers de zoothérapie.

Votre admission

Les personnes accueillies sont :

- des personnes de plus de 60 ans seules ou en couple,
- des personnes de moins de 60 ans bénéficiant d'une Allocation Adulte Handicapée (A.A.H) ou d'une pension d'invalidité sur dérogation.

L'admission se fait en fonction de la place sur la liste d'attente, sauf nécessité d'urgence.

Après avis du Médecin Coordonnateur, en lien avec la Cadre supérieure de Santé ou l'I.D.E coordinatrice, la pharmacienne et la neuropsychologue, l'admission est prononcée par le Directeur sur présence du dossier d'inscription comprenant :

- le dossier unique d'admission,
- l'ensemble des pièces et documents demandés.

Avant toute admission, le linge sera impérativement marqué par une bande tissée, cousue sur chaque pièce de votre trousseau.

Un état des lieux de votre chambre sera dressé lors de votre admission.

Votre arrivée pourra s'effectuer en début d'après-midi du lundi au jeudi.



Votre séjour



Les frais de séjour

✓ **Le tarif journalier moyen afférent à l'hébergement** recouvre toutes les dépenses de personnel non soignant – les dépenses d'hôtellerie et de restauration – d'administration – d'entretien - d'animation - les amortissements et les frais financiers.

✓ **Le tarif afférent à la dépendance**, proportionnel au degré de dépendance couvre les dépenses d'usage unique (alèses, protections liées à l'incontinence) et 30% des frais de personnel soignant (hors IDE et personnels médico-techniques).

Une prise en charge des services départementaux peut avoir lieu sous réserve de l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Le ticket modérateur GIR 5-6 est à la charge du résident.

✓ **Le tarif soins** non recouvré auprès du résident comprend les médicaments, les prestations médicales, 70% de la rémunération du personnel soignant et la rémunération totale des infirmières, du personnel médico-technique et du médecin coordonnateur.

Il est versé par dotation globale à l'établissement par les organismes de sécurité sociale.

Le paiement des frais de séjour se fait auprès du Trésor Public de la Ferté Macé à terme échu, au plus tard le 15 du mois suivant la réception de la facture émise par le secrétariat, soit par prélèvement automatique ou chèque bancaire.

Une caution correspondant à un mois de frais d'hébergement est demandée lors de l'admission.

Lors de l'entrée, **une demande d'aide au logement** peut-être déposée auprès de la C.A.F ou de la M.S.A. Cette aide sera versée, selon les ressources, directement au résident.

Si le résident et sa famille ne disposent pas de revenus suffisants pour couvrir les frais de séjour, ils peuvent solliciter la participation du département au titre de **l'aide sociale**.



Une structure au confort hôtelier



Formules d'accueil :

- ✓ Séjour permanent
- ✓ Séjour temporaire (3 lits à la résidence de la Vée à Couterne)
- ✓ Secteur sécurisé de 12 lits à la résidence L'Orée des Bois à La Chapelle d'Andaine et de 14 lits à la résidence de la Vée à Couterne pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.
- ✓ Vacances ou autres besoins : 6 places d'accueil de jour à la résidence L'Orée des Bois à La Chapelle d'Andaine en unité Alzheimer pour soulager les familles qui gardent leur proche à domicile.

L'unité Alzheimer - Intérieur et extérieur sécurisés



Hébergement dans un cadre hôtelier :

- ✓ En chambre individuelle, avec cabinet de toilette (lavabo, douche et W.C.), lit médicalisé, fauteuil, meuble de rangement, chevet, table et chaise.
- ✓ L'univers personnalisé est respecté : vous pouvez apporter des petits mobiliers, des objets afin que cet espace soit à la fois confortable, familier et chaleureux.
- ✓ Téléphone en ligne directe, prise de télévision.
- ✓ Télévision et musique d'ambiance dans les salons et couloirs (sur demande du résident)

Chambre :



Salle de bain personnelle :



Restauration traditionnelle de qualité :

- ✓ Salle de restauration à chaque étage
- ✓ Service à l'assiette
- ✓ Suivi diététique personnalisé
- ✓ Horaires des repas :
 - ✓ Petit déjeuner : entre 8 h 30 et 9 h 30
 - ✓ Déjeuner : 12 h 00
 - ✓ Goûter : 15 h 30
 - ✓ Dîner : 18 h 15

Salle à manger



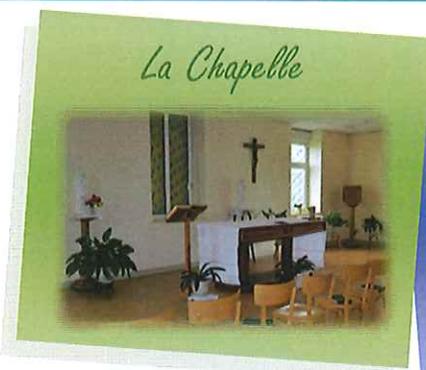


Une structure au confort hôtelier



Services propres à la convivialité :

- ✓ Office religieux : un office le lundi à 17h à la Résidence L'Orée des Bois puis le vendredi à 14h30 à la Résidence de la Vée.
- ✓ Animations quotidiennes
- ✓ Tables d'hôtes pour recevoir familles et amis à déjeuner. Le déjeuner sera à vos frais. L'inscription est prise au secrétariat administratif 48 heures au plus tard avant votre venue.
- ✓ Petits salons chaleureux
- ✓ Salon de coiffure (l'intervention d'un professionnel de votre choix sera à titre onéreux)
- ✓ Courrier : distribution chaque jour (sauf le samedi), expédition du courrier à 15h, le déposer dans la boîte aux lettres ou au secrétariat.



Espace plein air :

- ✓ Parc privilégié, jardin des sens, paisible et sécurisant avec Parcours Santé Séniors (P.A.S.S) à la résidence L'Orée des Bois à La Chapelle d'Andaine.

Quelle que soit votre dépendance



Un service médical adapté :

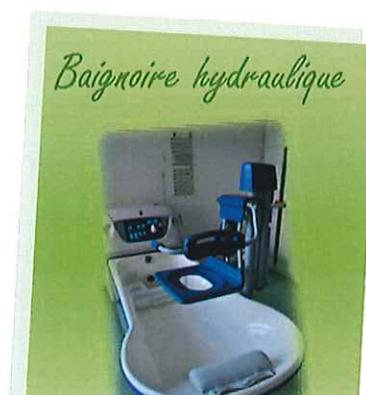
- ✓ Consultation journalière de médecins (au libre choix du résident)
- ✓ Equipes de professionnels :

Médecin coordonnateur, Pharmacienne, Cadre de santé, Neuropsychologue, Ergothérapeute, Kinésithérapeute, Psychomotricienne, Diététicienne, Infirmières Diplômées d'Etat, Aides-Soignantes Diplômées d'Etat, Aides Médico-Psychologiques, Assistantes en Soins Gériatriques, Agents des Services Hospitaliers.

- ✓ Un médecin psychiatre et un I.D.E psychiatrique interviennent chaque mois dans les 2 résidences.
- ✓ Conventions avec :
 - Le centre 15 de l'Orne pour les urgences médicales,
 - L'équipe mobile de soins palliatifs du Centre Hospitalier de Flers,
 - Le C.P.O d'Alençon pour la prise en charge psychiatrique

Architecture et matériel ergonomique :

- ✓ Ascenseurs
- ✓ Fauteuils gériatriques, lèves-malades, sonnettes d'urgence
- ✓ Baignoires hydraulique





Une structure au confort hôtelier



L'animation

Dans le cadre d'une prise en charge globale et « individualisée », les deux résidences disposent chacune d'une animatrice diplômée qui œuvrent quotidiennement, afin de proposer des animations et ateliers pour permettre aux résidents de conserver une vie sociale.

Résidence L'Orée des Bois - L'animatrice, la salle d'animation et le bus pour nos sorties



Résidence de la Vée - L'animatrice, la salle d'animation et le bus pour nos sorties



Ateliers photos, cuisine, fleurs, mémoire...



...ateliers décorations. etc.

*Gâteaux d'anniversaires
une fois par mois*





Une structure au confort hôtelier



Gym douce



Visites à la fromagerie, à la caserne des pompiers, à la ferme, au musée agricole...



Sorties au zoo, à la piscine, à la mer, au stade de foot...



Promenades avec les animaux, en avion...



Pique-nique à la mer, à la Résidence ...



Repas trimestriel avec les résidents, puis repas savoureux avec animations tous les ans (en alternance dans chacune des résidences) avec les familles.





Les alternatives à l'hébergement à temps complet



L'accueil de jour

Afin de favoriser le soutien aux personnes qui aident des personnes âgées dépendantes, notamment celles qui gardent à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, la Résidence L'Orée des Bois dispose de 6 **places d'accueil de jour**.

Nos horaires : 10h00/17h00

Nos objectifs :

- ✓ Stimuler l'autonomie des personnes accueillies par des activités et des ateliers ludiques et relaxants.
- ✓ Aider, soulager et soutenir les familles et les proches.
- ✓ Aider les personnes accueillies à conserver, voire développer leurs capacités d'expression ainsi que leurs capacités relationnelles.
- ✓ Assurer la coordination avec les autres intervenants médicaux et médico-sociaux

Tarifs à la demie- journée ou à la journée

Si vous souhaitez vous inscrire à la Résidence L'Orée des Bois, merci de retirer le « dossier d'inscription – Accueil de jour » au secrétariat de la résidence. Il sera par la suite, soumis à approbation.





Les alternatives à l'hébergement à temps complet



Pôle d'Activités et de Soins Adaptés - P.A.S.A

Le P.A.S.A se trouve au sein de la résidence L'Orée des Bois à La Chapelle d'Andaine. Il peut accueillir un groupe de 14 résidents chaque jour.

C'est un lieu de vie au sein duquel sont organisées et proposées, durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques aux résidents de l'E.H.P.A.D des Andaines.

Les principales caractéristiques de ce pôle sont :

- ✓ L'accueil d'une population ciblée : personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ayant des troubles du comportement modérés ;
- ✓ La présence d'un personnel qualifié, formé, soutenu et ayant exprimé une volonté d'exercer auprès de ces malades ;
- ✓ L'élaboration d'un projet adapté de soins et d'un projet de vie personnalisé ;
- ✓ La participation des familles et des proches ;
- ✓ La conception d'un environnement architectural adapté et identifié par rapport au reste de la structure.

Chaque résident peut bénéficier de un à plusieurs jours par semaine d'activités et de soins adaptés.

Environnement

Il s'agit d'un espace de vie, spécialement aménagé à cet effet et bénéficiant d'un environnement rassurant, permettant la déambulation. Il est composé plus spécifiquement de 2 salles d'activités, d'un espace snoezelen (lieu de souvenir, d'émotion, de rencontre, destiné au bien-être et à l'éveil des sens), d'une salle de kiné et d'un jardin thérapeutique.

Equipe pluridisciplinaire

L'encadrement est assuré par une équipe pluridisciplinaire dédiée. En complément du personnel intervenant déjà au sein de l'E.H.P.A.D (I.D.E, diététicienne, kinésithérapeute, psychomotricienne), le P.A.S.A dispose de professionnels spécifiquement formés :

- d'une ergothérapeute,
- d'A.S.G (Assistant de Soins en Gériatrie),
- d'une neuro-psychologue.

Le pôle propose des activités individuelles ou collectives qui concourent :

- ✓ Au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes
- ✓ Au maintien ou à la réhabilitation des fonctions cognitives restantes
- ✓ A la mobilisation des fonctions sensorielles
- ✓ Au maintien du lien social des résidents

Horaires : 10h00/17h00 du lundi au vendredi

Place des familles et aide aux aidants

Les familles sont impliquées pour le recueil de l'histoire de vie et l'élaboration du projet personnalisé du résident. Elles peuvent également être sollicitées dans l'encadrement de certaines activités. Des activités à thème sont proposées dans lesquelles les familles peuvent s'investir pleinement.



Les alternatives à l'hébergement à temps complet



Le projet de service permet l'intervention de bénévoles. Toute personne souhaitant apporter son concours à la vie du service peut se mettre en relation avec l'équipe du P.A.S.A. Les aidants, familles et bénévoles qui souhaitent accompagner certaines activités bénéficieront de modules d'information aux bases essentielles de la maladie.

L'hébergement temporaire

L'hébergement temporaire se situe au sein de la résidence de la Vée à Couterne. Les 3 lits se trouvent au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de la partie hébergement.

L'hébergement temporaire est un accueil limité dans le temps (90 jours au maximum). Il peut être renouvelé plusieurs fois dans l'année.

Il s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément compromis du fait :

- ✓ de l'absence des aidants,
- ✓ du départ en vacances des aidants,
- ✓ de travaux dans le logement,
- ✓ etc.



Il peut également s'utiliser comme premier essai de vie en collectivité avant l'entrée définitive en établissement.

Il n'y a pas de tarif spécifique, pour l'hébergement temporaire, c'est donc le tarif de l'E.H.P.A.D qui s'applique.

Les résidents en hébergement temporaire bénéficient des mêmes conditions d'accueil d'hébergement que les autres résidents et sont accompagnés de la même manière.



Les résidences L'Orée des Bois et de la Vée regroupées au sein d'une entité juridique unique dénommée E.H.P.A.D des Andaines sont dirigées par un Directeur, Monsieur VIVIER Laurent, assisté de quatre collaboratrices :

- Mmes BICHET-DUBOIS Jocelyne, Attachée d'Administration Hospitalière et LAPEIRA Fabienne, Cadre Supérieure de Santé (Résidence L'Orée des Bois à la Chapelle d'Andaine),
- Mmes PERRIER Sylvie, A.C.H et PESNE Martine, Infirmière coordinatrice (Résidence de la Vée à Couterne).

Le comptable de l'établissement relève de la Trésorerie de la Ferté-Macé.

Le Conseil d'Administration

En tant qu'établissement public autonome, les Résidences sont administrées par un Conseil d'Administration unique, dont le Président est de droit le maire de l'une des 2 communes (alternance entre la Chapelle d'Andaine et Couterne).

Le Conseil d'Administration est composé de 21 membres :

- 6 représentants des collectivités territoriales,
- 4 membres désignés en raison de leur compétence,
- 3 représentants du Conseil Général de l'Orne,
- 4 représentants des conseils de la vie sociale des établissements,
- 2 représentants du personnel non médical,
- 1 représentant du personnel médical,
- 1 représentant des organismes financeurs avec voix consultative (CARSAT).

Le Comité d'Établissement (C.T.E)

Le C.T.E a une compétence générale sur les conditions et l'organisation du travail au sein de l'établissement. Il se réunit au moins 1 fois par trimestre.

Il est composé :

- du Directeur, Président,
- de 12 représentants du personnel.

Le Conseil de Vie Sociale (C.V.S)

Le C.V.S est composé de membres élus pour 3 années représentant les résidents, les familles, les administrateurs et le personnel.

Il se réunit au minimum 3 fois par an. Cette instance est le lieu privilégié d'information et d'expression des résidents et de leurs familles sur tout ce qui concerne la vie et le fonctionnement de la résidence.

Il est composé :

- de 4 représentants des Résidents,
- de 4 représentants des Familles,
- de 4 représentants du Conseil d'Administration,
- de 4 représentants élus du Personnel,
- du Directeur de l'établissement (à titre consultatif).

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T)

Le C.H.S.C.T contribue à une compétence générale en matière de surveillance de l'hygiène et de la sécurité.

Il se réunit au moins 1 fois par trimestre mais également en cas d'accident ou de danger grave et imminent.

Il est composé :

- du Directeur, Président,
- de 6 représentants du personnel,
- du médecin coordonnateur,
- du médecin du travail,
- du cadre de santé et de l'I.D.E coordinatrice,
- du responsable des services techniques,
- de l'Inspecteur du Travail,
- de l'Ingénieur conseil de la CARSAT.

La Commission Animation

La commission animation se réunit chaque semestre pour évaluer les désirs des résidents et élaborer les animations du semestre suivant.

Elle est composée :

- du directeur ou de son représentant,
- des animatrices,
- du cadre de santé et/ou de l'I.D.E coordinatrice,
- d'une professionnelle de chaque unité,
- des représentants du C.L.A.P.A,
- de représentants des résidents.

La Commission des Menus

La commission des menus se réunit chaque semestre pour appréhender au mieux les goûts et désirs des résidents et élaborer des menus variés et équilibrés.

Elle est composée :

- du directeur ou de son représentant,
- de la diététicienne,
- des responsables de cuisine,
- du cadre de santé et/ou de l'I.D.E coordinatrice,
- d'une professionnelle de chaque unité,
- de représentants des résidents.



Sous l'égide d'un Comité de Pilotage (COPIL), la politique générale des deux Résidences L'Orée des Bois et de la Vée a pour cœur de cible la satisfaction de nos résidents.

Pour ce faire, nous nous engageons à :

- **Assurer le respect des droits et l'information du résident**, conformément aux Chartes des droits et libertés de la personne accueillie (loi du 02 janvier 2002) et des droits et libertés de la personne âgée dépendante (Fondation Nationale de Gérontologie) affichées au sein de l'établissement,
- **Améliorer la prise en charge des résidents et l'accueil des familles**, dans des conditions optimales de sécurité et de qualité, conforme aux missions inscrites dans le projet d'établissement,
- **Donner les moyens aux professionnels de s'engager et de s'impliquer** dans la démarche qualité, par des actions de formation,
- **Gérer, maîtriser les risques** quels qu'ils soient, au travers d'un programme de prévention coordonné. Il contient des actions allant du signalement, l'analyse, le traitement, mais surtout la pérennisation des actions engagées. Ce programme global est élaboré de manière transversale à partir des différentes ressources existantes, comme le Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T),
- **Sensibiliser, inciter et développer une culture et une logique environnementale** au sein de l'établissement,
- **Mettre en place un plan de communication**, permettant une coordination efficace des instances et un déploiement des missions et objectifs de la démarche qualité à l'ensemble des professionnels,
- **Partir de la connaissance globale**, des besoins d'amélioration de l'établissement et des évaluations internes et externes, et suivre notre Plan d'Amélioration Continu de la Qualité, en tenant compte des priorités et des ressources disponibles,
- **Déployer une culture d'évaluation**, en priorisant les évaluations des pratiques professionnelles (E.P.P), l'enregistrement et le traitement des plaintes et réclamations des résidents et la satisfaction des professionnels.

Le Directeur,

L.VIVIER

Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante

(Suivant arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la Charte des droits et libertés de la personne accueillie)

Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1 - Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

2 - Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

3 - Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

4 - Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

5 - Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6 - Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

7 - Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

8 - Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

9 - Droits aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

10 - Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

11 - Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12 - La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

13 - Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

14 - L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

